



ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur DEMENE Patrice, Ostréiculteur - 13 Avenue du Général de Gaulle - 17730 PORT DES BARQUES, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner une remorque (commerce de vente d'huîtres), Place du Marché, du mardi 23 décembre à 20 h 00 au mercredi 24 décembre 2025 à 13 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de cette occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : La remorque sera stationnée sur une partie de la Place du Marché selon le plan joint.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

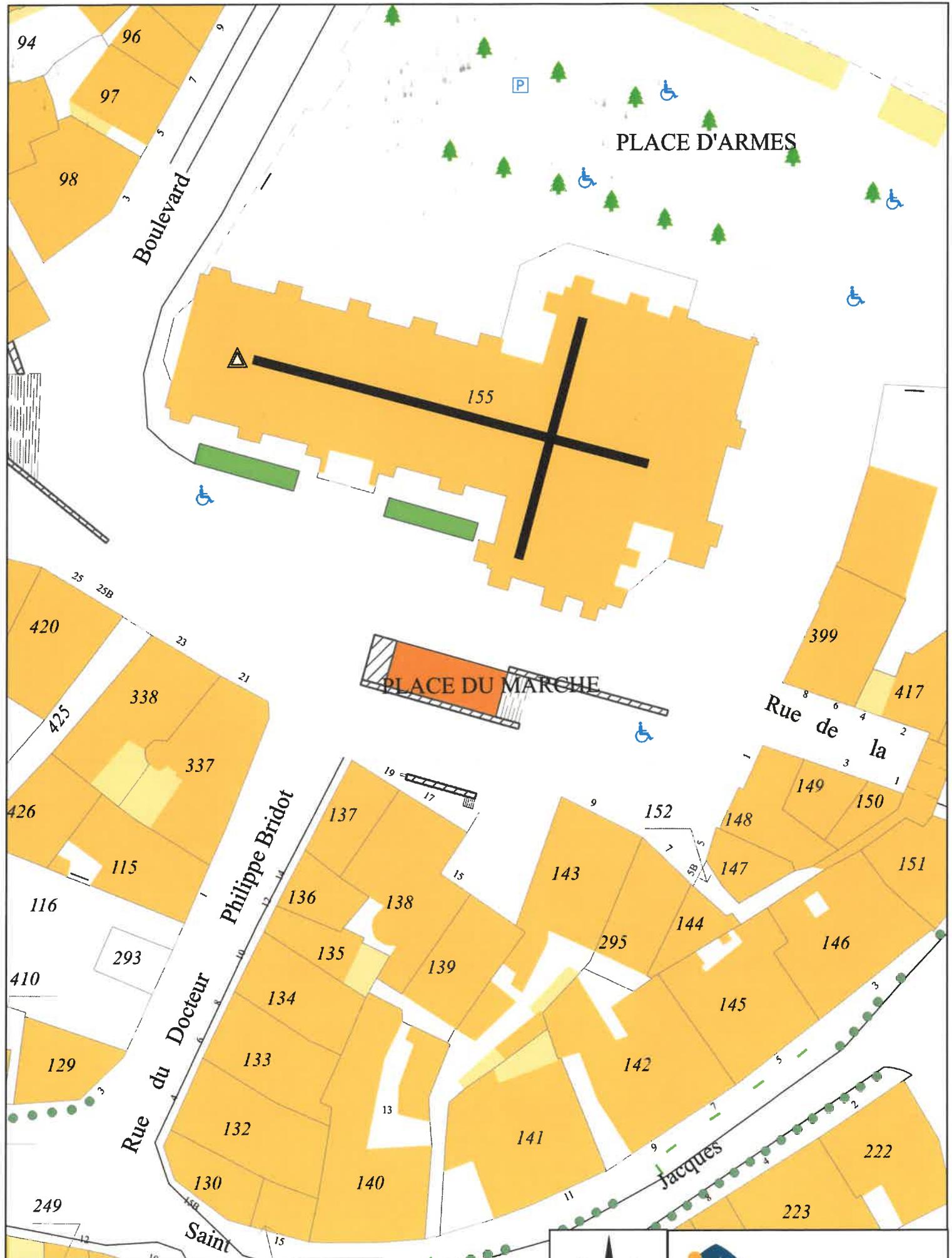
Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le quinze décembre deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur DEMENE Patrice.





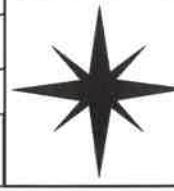
Source : Cadastre

Plan délivré par la commune de La Souterraine

15 / 12 / 2025

Pour information document non contractuel

1:500



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE